



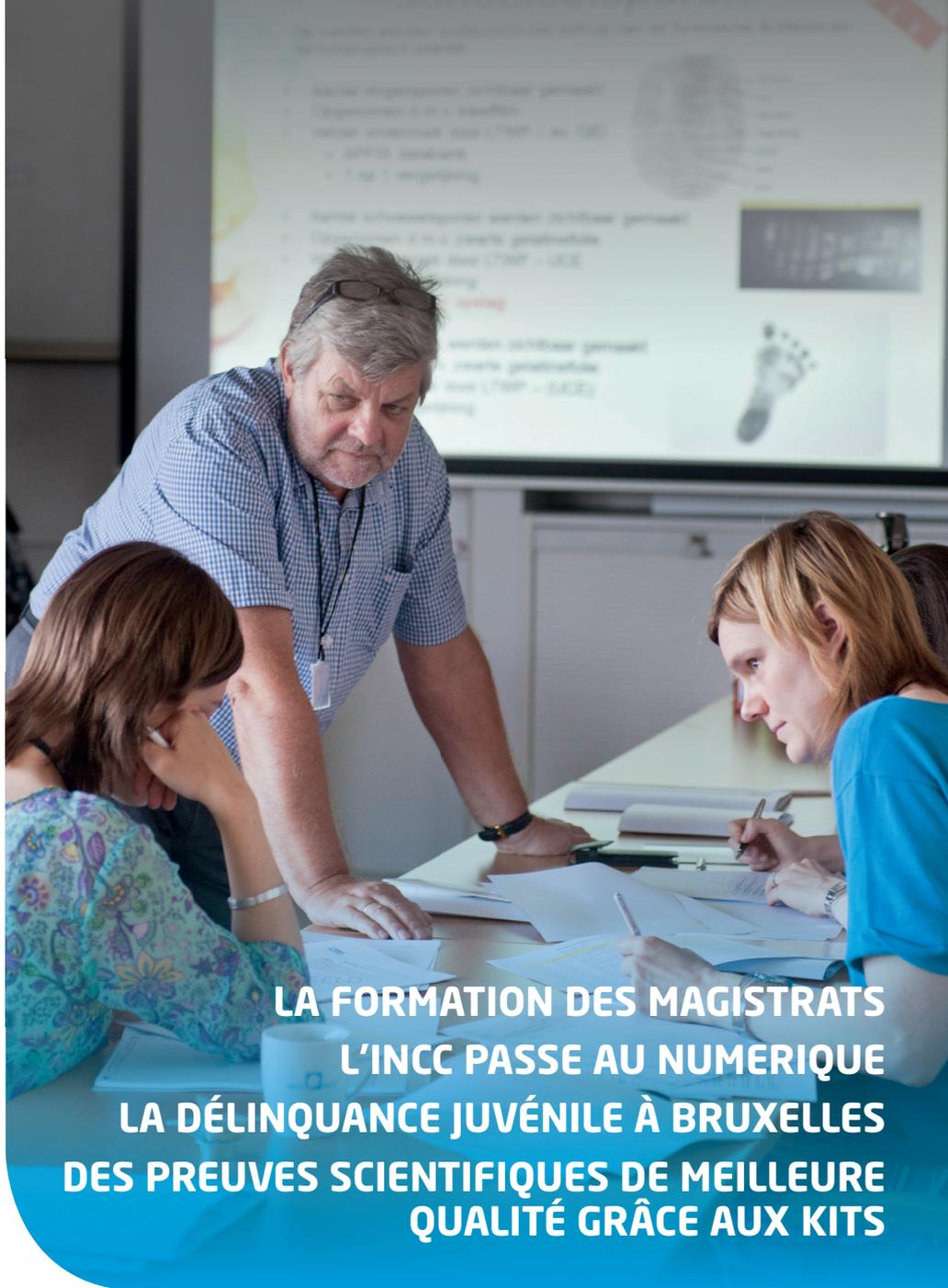
Magazine - N° 5

*L'INCC consacre du temps et de l'énergie à la formation de ses partenaires et de ses mandataires afin que ceux-ci puissent porter un jugement en connaissance de cause. Il est primordial de stimuler la connaissance forensique dans les dossiers judiciaires. Tout comme l'est la large diffusion des résultats des études criminologiques pour alimenter le débat social.*

*Dans cette cinquième édition, nous vous emmenons dans un local de cours. Nous vous faisons découvrir nos kits de prélèvements de traces ainsi que l'envers des écrans digitaux. Et c'est avec plaisir que nous vous présentons notre étude sur la délinquance juvénile à Bruxelles.*

*Bonne lecture à tous !*

*Jan DE KINDER  
Directeur-général INCC*



**LA FORMATION DES MAGISTRATS  
L'INCC PASSE AU NUMERIQUE  
LA DÉLINQUANCE JUVÉNILLE À BRUXELLES  
DES PREUVES SCIENTIFIQUES DE MEILLEURE  
QUALITÉ GRÂCE AUX KITS**



Service public fédéral  
Justice

.be

# L'EXPERTISE DE L'INCC au programme de la formation des magistrats

Chaque année, l'Institut de Formation Judiciaire, en abrégé IFJ, organise en collaboration avec l'INCC, la formation intitulée 'Preuve en matière pénale et progrès techniques et scientifiques'. Cette formation de cinq jours permet aux magistrats ainsi qu'aux futurs magistrats de connaître la panoplie des possibilités scientifiques de la recherche forensique et les meilleures pratiques pour recueillir des preuves sur le lieu du délit. Rencontre avec les organisateurs.

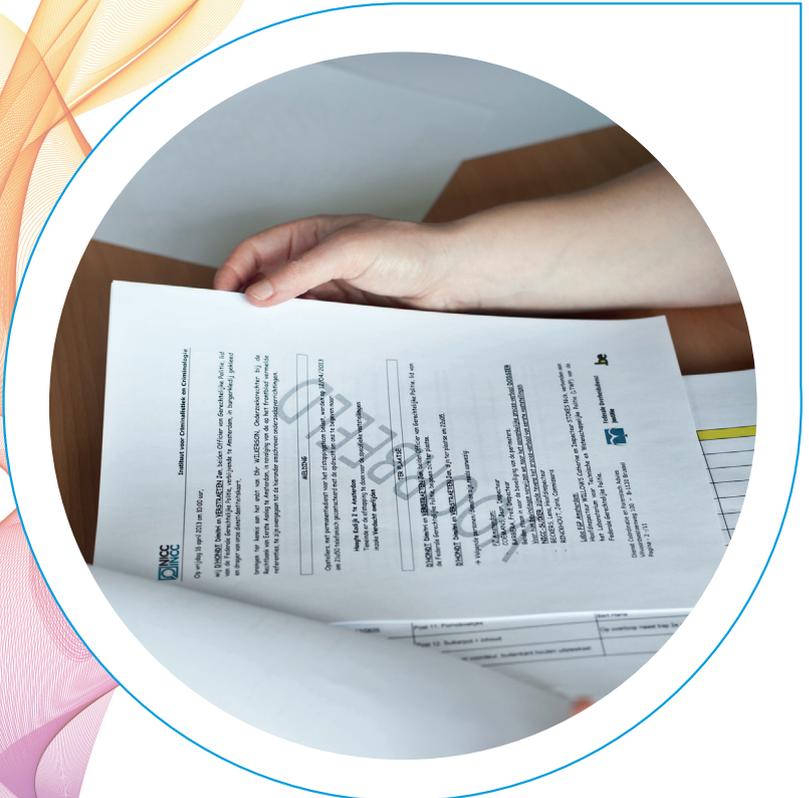
Coordinateur et modérateur de la formation pour les néerlandophones est Jacques Mahieu, Président du Tribunal de première instance d'Anvers ; Jacques Mahieu compte 17 ans d'expérience en tant que juge d'instruction. Il nous explique avec beaucoup d'enthousiasme : "Nous organisons cette formation depuis plus de 10 ans. Tous les juges d'instruction doivent la suivre, de même que tous les stagiaires judiciaires, toutes les personnes qui veulent rejoindre la magistrature debout et qui n'ont suivi aucun stage ; les membres de la cour d'appel y participent également, ... Bref le public est très varié."

## Echanger un maximum de connaissances

Les organisateurs veulent faire connaître à ce public varié toute la panoplie de possibilités scientifiques qui existent pour recueillir des preuves. La directrice de l'IFJ, Madame Edith Van den Broeck, nous explique pourquoi en quelques mots : "Les magistrats ne sont pas des scientifiques. Notre formation vise à leur présenter les possibilités scientifiques qui existent pour analyser le matériel de preuve. Lorsqu'un magistrat, par exemple un juge d'instruction, arrive sur le lieu du délit, il doit savoir qui appeler pour y recueillir des preuves. Et tout dépend du problème et du matériel de preuve présent qui déterminera s'il faut effectuer une analyse toxicologique ou relever des empreintes digitales, voire effectuer des analyses de sang."

Plusieurs partenaires sont impliqués dans cette formation ; citons notamment la police technique et scientifique, l'Institut forensique néerlandais ou le SEDEE. L'INCC est également un solide partenaire des organisateurs. Jacques Mahieu : "L'INCC est le

centre de référence par excellence de la recherche scientifique. Cette institution publique rassemble en son sein de nombreux experts dans différents domaines que l'on ne trouve nulle part ailleurs en Belgique, notamment au niveau de la banque de données ADN, des analyses de peinture ou de bris de verre. L'INCC est le seul à proposer ces expertises en Belgique. C'est pourquoi nous donnons la parole à différents experts de l'INCC." La formation se révèle ainsi très pratique, ajoute Madame Van den Broeck : "Le programme n'est pas uniquement théorique ou scientifique, il se concentre sur les aspects utiles aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions."



## Opter pour une approche sensée pour toutes les parties

Quelque 10 experts de l'INCC participent au programme, de l'expertise balistique à l'analyse des résidus de tirs en passant par l'analyse des fibres textiles et l'analyse toxicologique. Petit à petit, les experts judiciaires de l'INCC partagent leur expertise avec la magistrature. Celle-ci profite ainsi également de l'occasion pour faire connaissance avec les experts avec lesquels ils collaborent au quotidien. Et inversement, précise Jacques Mahieu : "Pour les magistrats, il est intéressant de pouvoir rencontrer les experts, mais pour les experts, il est également intéressant de pouvoir à leur tour faire la connaissance des magistrats. Plus les parties apprendront à se connaître, meilleurs seront les résultats de recherche."

La coordination du programme s'adressant aux néerlandophones est assurée par Jacques Mahieu. Il doit notamment coordonner les exposés, assurer le respect du timing par les orateurs, poser des questions pertinentes et puiser des exemples concrets dans son expérience. "Aussi faut-il veiller également à ce que la formation soit suffisamment pratique", souligne-t-il. La coordination de la formation pour les francophones incombe à Michèle Mons delle Roche qui a été Procureur du Roi près le Tribunal de première instance de Marche-en-Famenne. "En une semaine, les participants reçoivent énormément d'informations sur la preuve judiciaire. C'est une opportunité unique me semble-t-il" précise-t-elle.

## Y participer une seconde fois

La semaine de formation néerlandophone a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les participants. Chaque année, c'est le succès assuré.

"Les participants étaient vraiment satisfaits", déclare Jacques Mahieu. "Le programme a été très apprécié, notamment la manière dont les exposés se sont déroulés et l'excellente qualité des orateurs et des sujets choisis. Cette année, il y a eu aussi l'expérience pratique organisée par l'INCC dont les participants ont parlé en termes très élogieux. Chaque année, la formation s'améliore mais

commentaires des participants et, le cas échéant, nous adaptons notre programme. Ainsi, en 2013, nous avons veillé à renforcer davantage le lien entre les sujets traités au sein du programme de formation."

La semaine de formation francophone de son côté s'est passé dans une ambiance internationale,



s'organise aussi différemment. Et puis, la science évolue aussi, naturellement. C'est pourquoi, tout le monde devrait suivre cette formation tous les 10 ans."

Même si toutes les évaluations étaient positives à tous les égards, les organisateurs n'excluent pas la possibilité de revoir le programme de formation. Madame Van den Broeck: "Nous tenons compte des

vu qu'un magistrat luxembourgeois et quatre magistrats burundais ont participé à cette édition. En décembre, la semaine de formation s'adressera principalement aux stagiaires. Au printemps 2014, une nouvelle formation sera dédiée aux magistrats.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www.igo-ifj.be](http://www.igo-ifj.be).

## L'INCC PASSE AU NUMERIQUE

### Le nouveau logiciel be.care, un pas de plus vers la digitalisation de la justice

Avec la loi relative à la procédure par voie électronique, Annemie Turtelboom, ministre de la Justice, va devoir gérer de grands bouleversements numériques au sein de la justice. L'INCC, quant à lui, se prépare d'ores et déjà à l'entrée en vigueur de cette loi avec un tout nouveau logiciel. En effet, ce logiciel be.care va lui permettre de gérer par voie électronique tout le parcours que les pièces à conviction et les documents suivent au sein de l'INCC. Et son nom n'a pas été choisi au hasard : les lettres BE signifient Belgian et CARE, CASE REpository (repository = dépôt, stockage).

Il est essentiel dans le cadre du chain of custody forensique que nous puissions, à tout moment, tracer le parcours suivi par les pièces à conviction, du lieu du crime au tribunal. Celles-ci suivent également un itinéraire bien défini au sein de l'INCC, à partir de leur réception par le service

Gestion des dossiers jusqu'à leur renvoi au greffe. 'Il va de soi que, pour ce projet, de nombreux services ont dû se concerter', explique Eric Wante, responsable ICT.

#### D'obsolète et peu clair ...

Le logiciel que nous utilisons jusqu'à présent s'avérait petit à petit obsolète et ne nous permettait pas de conduire de bonnes analyses statistiques. 'Avec notre ancien logiciel, nous ne pouvions pas par exemple analyser la durée moyenne du parcours d'un dossier au sein de l'INCC, ni la quantité de pièces à conviction analysées par un laboratoire donné', explique Gert De Boeck, Directeur opérationnel criminalistique. 'Par ailleurs, il nous était difficile d'avoir rapidement une vue d'ensemble dans des dossiers complexes, comme par exemple dans le cas du meurtre du châtelain où un nombre impressionnant de pièces à conviction circulent et doivent être analysées par différents laboratoires. En outre, l'interface de notre ancien système était également dépassée d'un point de vue technologique.'

#### ... à transparent et précis

Le logiciel be.care nous permet désormais de gérer numériquement le flux de tous les documents ainsi que l'itinéraire suivi par les pièces à conviction au sein de l'INCC. Toutes les pièces sont enregistrées, et tous les documents sont scannés et archivés numériquement. 'Ainsi, tous les documents administratifs et les pièces à conviction d'un dossier judiciaire peuvent être suivis de manière optimale. Imaginons, par exemple, que nous réceptionnions un pullover qui doit être analysé pour des traces ADN mais éventuellement aussi pour des résidus de tir. Il faudra peut-être aussi prévoir un taping pour rechercher sur ce pullover des cheveux qui devront également être analysés par le labo ADN. Certaines pièces à conviction doivent ainsi être analysées par plusieurs laboratoires, ce qui accroît la complexité du dossier. Mais grâce à be.care, nous pouvons savoir à tout moment où se trouve la pièce en question, qui l'a analysée, quels documents ont été ajoutés, qui a été mandaté pour les analyses, etc.', explique Gert De Boeck.

#### Une approche réaliste et des prix étudiés

'Nous avons opté sciemment pour une approche réaliste et avons étudié les prix', explique Eric Wante. 'Avec be.care, nous faisons le premier pas vers une informatisation accrue de l'INCC. C'est l'épine dorsale, flanquée d'une banque de données qui, par le biais de 'services web', sera couplée progressivement aux différents systèmes informatiques des laboratoires, tant à ceux qui existent déjà qu'à ceux qui seront remodelés et achetés. Ce logiciel en est déjà à sa 8ème ou 9ème version, ce qui signifie qu'il s'agit d'un bon produit qui est stable et qui évoluera encore pour





répondre aux futurs défis. Par ailleurs, notre département informatique peut se charger seul de nombreuses adaptations sans devoir faire appel à chaque fois à des programmeurs. C'est un aspect non négligeable qui influence positivement notre budget.'

### **Un environnement sans papier et une signature électronique**

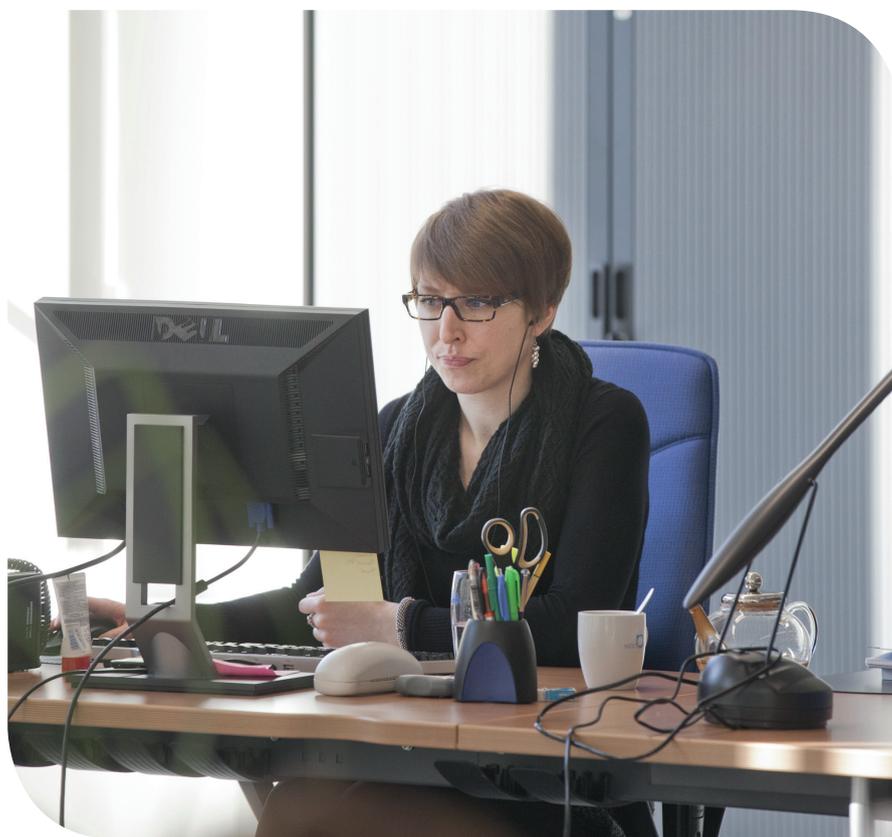
Le processus de validation du logiciel be.care touche à sa fin. Le système doit encore être intégré dans le système de qualité ISO 17025 de l'INCC. Et les collaborateurs de l'INCC suivent également une formation pour utiliser ce nouveau système, car son utilisation a bien entendu des répercussions au sein de tout

l'institut. Ultérieurement, l'INCC pourra même se passer de papier ; non seulement le dossier sera entièrement archivé numériquement, les experts pourront donc consulter leurs données de partout, notamment dans le cadre du projet de télétravail occasionnel. Mais nous pourrons également signer les documents électroniquement avant de les envoyer au magistrat grâce à la signature authentique électronique. 'L'expert pourra signer le rapport au moyen de sa carte d'identité. Et ultérieurement, lorsque la loi aura été entièrement approuvée,

la signature numérique aura autant de valeur légalement qu'une signature manuscrite apposée sur un document papier. Un pas important donc vers la digitalisation de la justice', ajoute Gert De Boeck. 'Les magistrats qui le souhaitent pourront prochainement recevoir, par courrier électronique, tout le dossier numérisé, signé numériquement. La justice a également pour objectif d'uniformiser tous les processus au préalable afin qu'à terme, il n'existe qu'une seule chaîne judiciaire fermée, fiable et sans papier.'

## LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE À BRUXELLES : état des lieux

Depuis janvier 2013, l'INCC collabore à une étude qui vise à dresser l'état des lieux de la délinquance des jeunes à Bruxelles. L'objectif de cette étude est double : d'une part, le mandataire souhaite disposer d'un état des lieux des données disponibles en matière de délinquance juvénile dans la capitale, d'autre part, cette étude devrait également permettre de déterminer des indicateurs qui permettront de réévaluer plus régulièrement cette forme de délinquance. Valentine Mahieu, chercheur au département Criminologie de l'INCC, nous explique le déroulement de cette étude.



L'INCC a été mandaté pour cette étude, qui s'inscrivait parfaitement dans ses cordes, par l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité (OBPS). L'INCC collabore avec la VUB, et l'étude se terminera fin 2013.

### Décortiquer les différentes sources d'information

Valentine Mahieu nous explique avec beaucoup d'enthousiasme le début de l'étude. "Nous avons d'abord recherché des informations relatives à la délinquance des jeunes à Bruxelles", dit-elle. "Nous avons recueilli des données provenant de différentes sources, notamment des statistiques au niveau de la police et du parquet. Mais nous avons également recherché des données contextuelles, telles que notamment des informations sociodémographiques sur les différents quartiers de Bruxelles et sur la Région Bruxelles-Capitale. Nous avons commencé par analyser ces différentes sources afin de déterminer les informations qu'elles contenaient mais également, les informations qu'elles ne contenaient pas. Une fois l'analyse des différentes sources d'informations terminée, nous mettrons en place des indicateurs qui permettront de réaliser des analyses plus régulièrement. L'OBPS souhaite avoir un outil lui permettant d'effectuer ces analyses, et le but de cette étude est de pouvoir le leur fournir."

### Mettre en lumière les lacunes

Le recueil des premières données ne s'est pas déroulé sans difficulté. Il n'est pas toujours évident d'obtenir certaines informations. "Lorsque, par exemple, nous demandons à la police ou au parquet de sélectionner certaines variables dans

leur base de données, il arrive que ces données soient « bloquées » ou tout simplement qu'elles ne soient pas enregistrées. En cas de blocage, certaines autorisations doivent être demandées, notamment à la ministre de l'Intérieur ou au Collège des procureurs généraux, mais cela peut prendre du temps."

En outre, il arrive aussi que toutes les données ne soient pas enregistrées de la même manière. Valentine Mahieu : "Nous recherchons par exemple des faits commis à Bruxelles par des Bruxellois. En d'autres termes, nous effectuons une recherche, dans la base de données, sur base du lieu de commission du délit et du domicile du suspect. Or ce domicile n'est apparemment pas toujours enregistré. Il en va de même en ce qui concerne la date de naissance : nous recherchons des faits commis par des jeunes de moins de 25 ans, mais les dates de naissance ne sont pas toujours enregistrées dans les bases de données. Cela complique l'obtention de données précises et fiables. Notre étude ne va donc pas donner d'image complète ni parfaite de la situation actuelle. Mais nous connaissons au moins les lacunes et il sera, dès lors, peut-être envisageable d'y remédier."

### **Croiser les données avec les faits non enregistrés**

Soulignons que l'état des lieux dressé par l'INCC sera exclusivement fondé dans un premier temps sur la délinquance enregistrée. "Les données chiffrées obtenues au niveau de la police et du parquet portent uniquement sur la délinquance enregistrée dans le système. Idéalement, nous devrions croiser ces données institutionnelles chiffrées avec les résultats d'enquêtes réalisées

auprès d'un échantillon représentatif de la population qui s'intéresseraient d'une part, aux expériences de victimisation des répondants et, d'autre part, aux faits délictueux commis par les répondants. Ce type d'enquête permet d'appréhender les faits qui n'ont jamais été portés à la connaissance des autorités judiciaires. Hélas, cela prendrait beaucoup trop de temps, et nous ne disposons que d'un an dans le cadre de cette étude pour dresser l'état des lieux. En termes de victimisation, nous disposons malgré tout de quelques informations grâce au Moniteur de sécurité réalisé par la Police fédérale mais la dernière enquête date de 2009. Nous pourrions donc confronter nos résultats avec ceux de cette étude."

### **Analyser les SAC et le décrochage scolaire**

Enfin, l'INCC examinera au niveau des communes et des services de prévention dans quelle mesure ceux-ci disposent de chiffres concernant les sanctions administratives communales (SAC) appliquées. Nous prévoyons également de rencontrer les criminologues du parquet, spécialisés dans la problématique du décrochage scolaire. "Les incivilités et les nuisances sont souvent attribuées aux jeunes. Bien qu'il ne s'agisse pas toujours de faits délinquants au sens du code pénal, il nous semble aussi judicieux d'examiner ces données. Si cela s'avère réalisable, notre étude ira au-delà de la pure estimation chiffrée de la 'réelle' délinquance enregistrée en approchant autant que possible les phénomènes d'incivilités et de nuisances, largement imputés aux "jeunes" comme l'a réaffirmé la récente modification de la loi sur les SAC", conclut Valentine.



L'étude se terminera en décembre 2013. Nous vous tiendrons informés des conclusions par le biais de notre magazine...

# DES PREUVES SCIENTIFIQUES DE MEILLEURE QUALITÉ

## Aussi grâce aux kits

La majorité des expertises judiciaires réalisées à l'INCC s'appuient entre autre sur le principe d'échange de Locard<sup>1</sup> : *"tantôt, le malfaiteur laisse sur les lieux les indices de son passage, tantôt, par une action inverse, il emporte sur son corps ou sur ses vêtements les indices de son séjour ou de son geste?"*

Les acteurs de terrain détruiraient involontairement ces indices s'ils ne disposaient pas du matériel approprié pour préserver, prélever et conserver ces indices que l'on cherche à mettre en évidence au laboratoire. C'est pourquoi, depuis ses débuts, l'INCC distribue des kits aux acteurs de terrain.

### Développés et testés par des experts

Les kits sont développés par les experts de l'INCC en collaboration avec les acteurs de terrain. Chaque type de kit est spécifique à un type d'indice que l'on cherche à mettre en évidence au laboratoire.

Chaque kit contient :

- tout le matériel nécessaire pour prélever les indices, étiqueter, inventorier et conserver les indices
- ainsi que tout le matériel permettant de tenir sous contrôle les risques de destruction et de contaminations (gants, masques, Tyvek ...).

Le Set Agression Sexuelle (S.A.S.) a par exemple été développé en collaboration avec des médecins légistes alors que les kits prévus pour recueillir des fibres l'ont été avec les laboratoires de la police judiciaire fédérale.

### Une formation pour garantir le bon usage

L'INCC organise des formations spécifiques à l'intention des acteurs de terrain afin de garantir une utilisation correcte de ces kits. Ces formations sont assurées par les experts de l'INCC qui connaissent tous les détails de leurs kits et peuvent partager

leur expertise en la matière. Ces formations ont pour principal but d'apprendre aux acteurs de terrain la logique à la base de la méthode de prélèvement. Nos experts apprennent et expliquent les techniques pour préserver les indices, les prélever correctement et enfin assurer leur conservation. L'INCC se charge de la production et de la distribution de ces kits. Ainsi nous espérons pouvoir assurer la mise en place de prélèvements corrects et de qualité." précise André Lebailly, responsable de la gestion des kits.

### Un gain à deux niveaux

D'une part, les acteurs de terrain disposent d'outils efficaces pour la collecte des indices et, d'autre part, les laboratoires de l'INCC analysent des pièces à convictions prélevées de manière standardisées. "L'analyse de type de pièces à conviction représente un gain de temps et d'argent. Nos experts savent comment les traces ont été recueillies. Ils ne doivent ni développer ni mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse pour chaque prélèvement. Cela contribue également à l'accréditation de nos labos", poursuit André Lebailly.

### Un kit dédié à chaque expertise

L'INCC produit et distribue au total 10 kits prêts à l'emploi, dont le contenu est adapté au type de délit pour lequel le kit est utilisé.

En voici un aperçu :

- le kit S.A.S. ou Set d'Aggression Sexuelle pour le

prélèvement par un médecin de traces sur une victime d'agression sexuelle

- le kit de frottis buccaux pour le prélèvement de matériel génétique sur un suspect ou un condamné
- le kit cheveux pour les prélèvements de référence sur une victime ou un suspect. Ce kit peut également être utilisé pour le prélèvement de cheveux d'une personne suspectée d'avoir consommé de la drogue sur une longue période
- le kit ASK ou Arson Suspect Kit pour le prélèvement des vêtements d'un suspect d'incendie
- le kit GSR ou Gun Shot Residue Kit pour le recueil des résidus de tir (généralement sur les mains d'un suspect)
- le kit standard tape-lifting pour le prélèvement de microtraces, notamment en cas de vol de voiture
- le kit 1:1 tape-lifting pour le prélèvement de microtraces sur un cadavre
- le kit entomologie pour le prélèvement d'insectes sur un cadavre en vue de déterminer l'heure du décès.

Sans oublier les deux derniers :

- le kit hold-up qui permet d'établir le lien entre la cagoule de l'auteur et le suspect
- le kit TPM ou Tox Post-Mortem pour les prélèvements toxicologiques par un médecin légiste sur un cadavre.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur un kit particulier ou si vous souhaitez recevoir une formation par nos experts, veuillez nous contacter au 02 240 05 00.

<sup>1</sup> Edmond Locard (1877-1966), fondateur du premier laboratoire de police scientifique à Lyon en 1910.

<sup>2</sup> L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques, Paris, Flammarion, 1920.